



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands événemens se préparent; je suis en *Velette*; tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

L'an deuxième de la République Française.

Du Jeudi 26 Septembre 1793

FRANCE.

De Colmar, le 17 septembre. — Hier nous avons vu tout le jour une épaisse fumée s'élever du Vieux-Brisac. La canonade a été continuée, et vers le soir tout a été de nouveau en flammes. Le feu ennemi, quelque vif qu'il fut, n'a blessé que deux ou trois soldats, sans faire d'ailleurs le moindre mal. Il a paru jusques ici que les batteries autrichiennes dont celles au bord du Rhin sont détruites, s'appliquoient singulièrement à tirer en l'air.

Notre masse du Haut-Rhin n'a pu achever hier ses préparatifs pour passer la rivière; mais nous attendons ce soir des rapports importans de ces contrées qui fourmillent d'hommes, à qui il n'a manqué que l'occasion pour imiter le courage de leurs frères du Bas-Rhin.

Il paroît que le chef de nos arquebusiers francs s'est rendu suspect, car il vient d'être arrêté, il y a quelques jours, et conduit hier à Strasbourg, et sa compagnie dans laquelle se trouvent plusieurs déserteurs hongrois, a été envoyée à Besançon.

Dans ce moment le bruit est général que notre armée du Haut-Rhin a passé la rivière ce matin à trois heures. Nous n'avons cependant

reçu aucun rapport officiel à ce sujet. Les forces ennemies qui peuvent s'opposer à ce passage, consistent principalement, à ce qu'on assure, en 4 régimens de cavalerie.

De Landau, le 18 septembre. — Je cherche, Citoyen rédacteur, toutes les occasions possibles, pour vous donner de nos nouvelles; mais les esclaves qui nous environnent, portent leur surveillance si loin, que je crains que parmi toutes celles que je vous ai envoyées depuis notre blocus aucune ne vous soit encore parvenue, et que par conséquent mes démarches aient été infructueuses.

Cependant je vais encore vous faire le résumé de notre situation.

Les Prussiens et les émigrés qui nous environnent, n'ont encore commis aucune agression, et d'après tout ce que l'on peut croire et ce que l'on a pu savoir d'eux, ils n'ont pas envie de rien entreprendre contre Landau, à moins que par trahison ou par défaut de vivres.

Nous avons fait le 12 et le 14 différentes sorties, où nous leur avons tué environ 40 hommes, parmi lesquels s'est trouvé un de leurs officiers supérieurs.

Chaque fois que nous entendons le canon de

côté de Wissembourg, la garnison fait des sorties, afin d'empêcher leurs colonnes de se joindre, en cas qu'ils soient repoussés.

Il règne entre le soldat et les bourgeois quelque peu de mésintelligence, à cause que ce dernier ne veut rien vendre contre papier, et que ceux qui ont de l'argent, trouvent ce qu'ils veulent.

De Cassel, le 11 Septembre. Voici une petite anecdote qui peint le Français: Lundi dernier un chasseur avoit amené ici un superbe cheval qui avoit été monté par un général anglais; ce cheval étoit sellé et orné très richement. Un officier français propose au chasseur de lui acheter sa prise, et lui en demande le prix; le chasseur lui répond que ce cheval lui a coûté un peu cher, s'étant fort exposé pour l'enlever. L'officier, charmé des détails que lui donne le chasseur avec naïveté et franchise, lui offre pour récompenser sa bravoure 3400 liv. Le cheval est vendu sur le champ à ce prix, et le dragon étonné de sa fortune, dit à l'officier:

Donnez moi votre nom, et un billet de 50 liv. Je crains d'avoir une plus forte somme dans ce moment; je désire seulement me rafraichir avec mes camarades: je dois retourner au combat, et vais m'occuper de faire mieux si je peux, à mon retour, si l'ennemi ne me brûle pas la cervelle, nous compterons ensemble, et je n'attache de prix à ma petite fortune qu'autant que je verrai les ennemis bien battus. Ce brave homme est du 6e régiment de chasseurs ci-devant Languedoc; on sait que depuis le commencement de la guerre, ce beau régiment a supérieurement servi, et qu'il est composé d'excellens républicains.

Paris. — Séance publique du département du 15 Septembre.

Un membre a demandé la parole et a dit: je demande qu'il soit fait un scrutin épuratoire des membres du département, s'il en est quelqu'un parmi nous qui ait perdu la confiance du peuple, il doit sortir de notre sein, il ne faut pas que le département de Paris, qui s'est constamment conduit d'une manière si énergique, sur tout dans les derniers évènements, et s'est acquis la confiance des vrais patriotes, en perde tout le fruit: il ne faut pas que, par une faiblesse indigne de vrais républicains, nous ne

nous montrions pas assez courageux pour prendre cette mesure salutaire. Je demande qu'il soit fait un scrutin épuratoire des membres du département.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité, et le conseil général, après avoir entendu le procureur-général-syndic, a pris l'arrêté suivant:

Le conseil-général, délibérant sur la proposition d'un de ses membres, tendante à ce que les administrateurs subissent un scrutin épuratoire;

Considérant que déjà il s'étoit occupé de cette mesure, mais qu'elle n'a été retardée jusqu'à présent, que par l'impossibilité absolue de l'exécuter dans un local aussi resserré que celui où il tient ses séances;

Considérant que, pour que cette mesure ne soit point illusoire, le département doit provoquer préalablement la censure publique sur chacun de ses membres, appeler à ce scrutin épuratoire un grand concours de citoyens, et lui donner la plus grande publicité, arrêté ce qui suit:

1°. Il sera fait, par le conseil-général du département de Paris, un scrutin épuratoire de chacun de ses membres.

2°. Ce scrutin aura lieu publiquement dans la salle de la société des amis de la liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins St-Honoré, le dimanche 29 du présent mois, à 9 heures du matin.

3°. Les citoyens qui auront des reproches ou des inculpations à faire contre quelque administrateur du département, seront admis à faire par écrit ou verbalement leurs dénonciations, si elles sont écrites, ou de se nommer, si elles sont verbales, et de se faire connoître, et d'être présents aux réponses et moyens de défense que les administrateurs inculpés feront immédiatement aux reproches ou inculpations qui pourront leur être faites.

4°. Aussitôt que les administrateurs inculpés auront été entendus dans leurs réponses, il sera immédiatement procédé au scrutin épuratoire, par appel nominal et à haute voix.

Le présent arrêté et la liste des membres qui composent le conseil-général seront imprimés, affichés, envoyés aux districts ruraux, à la municipalité de Paris, aux 48 sections, à toutes

les sociétés populaires, et au comité de salut public du département.

Signés, DUFOURNY, président; RAISSON, secrétaire général.

§ Pendant qu'en France on détruit avec tant de raison tout ce qui tient à la féodalité, un petit prince d'Allemagne, celui de Rudolstadt, a eu la petite fantaisie d'en renouveler une fête jadis célèbre. Il a donné, le 26 août, dans sa résidence, un tournoi; il a jouté lui-même avec son parent, le duc de Saxe-Meiningen. Tous les chevaliers, les dames, les hérauts-d'armes, etc. ont paru dans l'ancien costume (c'est-à-dire figuré, car nos modernes chevaliers ne pourroient pas porter l'ancienne armure de ces chevaliers à dos rond, figure carrée et bras nerveux du douzième siècle.) Le soir il y eut un grand repas, et on donna la danse au flambeau.

Une autre nouvelle plus intéressante est celle que l'électeur de Saxe vient de faire publier un rescrit qui porte en substance qu'à l'avenir les emplois ne seroient conférés qu'au mérite, sans égard à la naissance ou à d'autres relations, et que les individus de la classe bourgeoise seront placés dans l'État. (Cet avantage accordé à la royauté Saxonne est un bienfait émané de l'heureuse révolution française; un peu de patience, elle fera des progrès; le dix-huitième siècle ne se fermera pas sans avoir vu l'établissement de la liberté et de l'égalité.)

§ On a trouvé chez le député Robert huit pipes de Rhum, estimées 30 mille livres. La section de Marat a jugé que c'étoit un accaparement et y a mis les scellés. On prétend qu'on y a trouvé aussi beaucoup de numéraire. Déjà on se demande comment un député qui n'avoit que sa plume pour vivre, peut se trouver aujourd'hui si riche en rhum et en numéraire.

§ Nos nouveaux bataillons s'organisent; et déjà la plupart d'entr'eux ont nommé leurs officiers. Tous seront cazernés dans le cours de cette semaine. On porte à 25,000 hommes le nombre de ceux que cette première réquisition fournira dans la capitale. Si l'on en croit la feuille du salut public, tous ces jeunes gens ne marchent pas d'un pas égal vers la défense de

la patrie. Elle nous assuroit ce matin, que plusieurs d'entr'eux s'assembloient dans une grotte souterraine, près le théâtre Montansier, et que là ils forment l'odieux projet de passer chez l'ennemi.

§ Le général Quétineau a été renfermé aujourd'hui à l'Abbaye, par ordre du ministre de la guerre.

§ Le tribunal révolutionnaire a condamné hier, sur les deux heures de l'après-midi, à la peine de mort, Louise-Catherine-Angélique Ricard, veuve Lefebvre, belle-mère de Jérôme Pétion, âgée de 56 ans, native de Fécamp, et domiciliée à Chartres. Elle a été convaincue d'avoir, le 7 de ce mois, tenu des propos contre-révolutionnaires, et tendans au rétablissement de la royauté et à l'avilissement de la représentation nationale. Elle a été exécutée sur les sept heures du soir. La citoyenne Lefebvre étoit veuve depuis trois ans. Son mari étoit chevalier de Saint-Louis. Par sa mort, suivie de la confiscation de ses biens, le fils et l'épouse Pétion perdent presque la seule ressource qu'ils pussent avoir pour subsister.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E

(Présidence du citoyen CAMBON.)

Addition à la séance d'hier.

Voulland, organe du comité de sûreté générale, annonce que le Pêcheux, chez lequel le comité révolutionnaire de la section Poissonnière avoit fait mettre les scellés, a offert 18000 liv. pour obtenir la faculté de substituer un paquet apologétique, à celui qui renfermoit les preuves de son incivisme et de ses machinations liberticides; que les membres du comité révolutionnaire ont eu l'air de céder à la séduction; mais qu'au moment où les agens de le-Pêcheux compoient les assignats, le comité de sûreté générale, averti sous main par ces officiers incorruptibles, s'est trouvé là, et a fait mettre en arrestation les corrupteurs Tardieu, Desmares et Momet, hommes de loi; les deux paquets et les assignats ont été saisis.

La convention nationale considérant que dans le moment où le dévouement, le zèle et l'énergie des bons citoyens assurent la liberté publique, considérant que dans le moment où

l'indigence honorable fait pour l'affermir les plus grands sacrifices ; il importe d'encourager et d'honorer les vertus républicaines, voulant donner en conséquence à la section poissonnière un témoignage de la satisfaction que mérite la conduite civique des membres qui composent le comité révolutionnaire de cette section décrète :

Art I. Qu'ils ont bien mérité de la patrie, et que les 18,000 ^{fr} seront remises à la disposition du comité révolutionnaire de la section, qui demeure chargée de délivrer le tiers de ladite somme aux dénonciateurs.

II. Les pièces remises au comité de sûreté générale seront ouvertes et inventoriées pour en faire rapport demain.

III. Tardieu, Desmâres et Momet, et trois particuliers mis en état d'arrestation, à ce sujet, sont renvoyés pardevant le tribunal révolutionnaire, qui sera tenu de faire toutes poursuites nécessaires pour parvenir à la punition des coupables.

Séance du Mercredi 25 Septembre.

Les officiers municipaux de Châlons, écrivent à la convention, qu'à la voix des représentans du peuple, dix mille hommes se sont levés, qu'ils ont complété leur contingent de cavalerie, et en outre donné deux compagnies de canonniers.

Sur la motion de Thuriot, on décrète que le comité d'instruction publique fera afficher tous les jours aux frais de la république une feuille remplie de maximes morales, contenant tous les actes d'héroïsme et de liberté, et tout ce qui peut contribuer à nourrir dans l'âme des citoyens les vertus sociales.

Un membre demande qu'on donne lecture d'une lettre de Bentabole, relative à la situation de la frontière et de l'armée du Nord, cette lettre n'est pas consolante, mais il ne faut rien taire.

Goupillau annonce que celles de la Vendée ne sont pas plus consolantes. Nos troupes victorieuses des rebelles, ont retrogradé de plus de six lieues sans qu'on en connaisse la cause ; Rossignol s'est refusé à exécuter le plan combiné dans le conseil de guerre. L'adjudant général de l'armée des côtes de la Rochelle, écrit

de Montaigu, du 21, que l'avant-garde de l'armée de Mayence vient d'éprouver un échec entre Clisson et Mortagne, qu'elle a été cernée par un ennemi supérieur auquel elle n'a pu résister. Les rebelles ont enlevé deux obusiers et trois pièces de quatre, on a battu la générale à Clisson, l'on a repoussé l'ennemi, mais on n'a point repris les canons.

Une autre lettre fait part que par l'obstination de Rossignol à ne point se conformer aux plans, les rebelles nous ont enlevé le 19 toute l'artillerie volante de notre avant-garde.

Un autre membre annonce que les rebelles se sont présentés devant Thouars, qu'on a refusé de battre la générale pour marcher contre eux et que les habitans des campagnes se sont levés et les ont repoussés. Un autre membre annonce que deux colonnes de l'armée de Rossignol ont été mises en déroute les 17 et 19 de ce mois.

La lettre de Bentabole sur la situation du Nord n'est pas plus rassurante. Notre position est terrible. Les revers du Quesnoy et de Cambrai ont anéanti nos succès du côté de Dunkerque et de Menin. Les villes ne sont point en état de défense ni approvisionnées. L'armée du Nord est l'avant-garde de la république. Elle a besoin d'un renfort de 40 mille hommes pour tenir contre un ennemi supérieur qui a plus de 50 mille hommes à nous opposer. Les nouvelles levées sont nulles ; elles ne sont pas armées, il n'y a point d'uniformité dans l'administration, pas un bon administrateur, point d'officiers généraux ; l'intrigue les nomme ; on n'a pas égard au mérite. L'ennemi mine à petit feu la Flandre, le Hainaut, le Cambrésis, la Picardie, en affaissant nos villes et nos armées.

Un député des Pyrénées orientales annonce que le tableau qu'on vient de faire de la frontière du Nord, peut s'appliquer aux Pyrénées Occidentales. Le général Servan laisse nos armées dans un dénuement absolu.

Billaud - Varennes apprend que le comité de salut public a pris des mesures vigoureuses pour repousser les ennemis de notre territoire et qu'il se dispose à attaquer les Anglais sur le leur.